



RAPPORT DE RESULTATS DE L'ATELIER REGIONAL AFRICAIN SUR LE PARTENARIAT MONDIAL POUR UNE COOPERATION EFFICACE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT SUITE AUX RESULTATS DU SUIVI ET PREPARATIONS EN VUE DE LA 2EME REUNION DE HAUT NIVEAU

Cet atelier a été organisé par le Partenariat mondial pour la coopération au développement efficace, en collaboration avec la Commission de l'Union Africaine, l'Agence du NEPAD, Centre régional du PNUD pour l'Afrique avec le soutien financier de l'Union Européenne et le PNUD République des fonds d'ODD de la Corée. Le contenu de ce document sont de la seule responsabilité du PNUD et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union Européenne.

INTRODUCTION

L'atelier régional sur le partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (PMCED) suite aux résultats du suivi et préparations en vue de la 2^{ème} réunion de haut niveau était organisé par la Commission de l'Union Africaine, l'Agence du NEPAD, le centre de service régional pour l'Afrique du PNUD, et une équipe d'assistance du PNUD et de l'OCDE du 14 au 16 septembre 2016 à Addis-Abeba en Ethiopie. L'atelier a été rendu possible grâce au soutien financier de la commission européenne et du fonds d'affectation spécial du PNUD et de la République de Corée. L'atelier avait les objectifs suivants :

- Examiner les progrès accomplis au niveau de l'implémentation des engagements concernant l'efficacité de la coopération au service du développement et des défis liés aux engagements concernant les principes de l'efficacité du développement
- Discuter des paramètres généraux en vue d'affiner le cadre de suivi et
- Formuler la prise de position commune de l'Afrique et arriver à un consensus concernant les priorités pour un développement efficace.

L'atelier s'est déroulé en présence de 94 participants de gouvernements (Ministères de l'économie et des finances), de partenaires au développement, de bureaux régionaux et

nationaux du PNUD, de commissions régionales, de groupes de la société civile, d'organisations représentant la jeunesse et les femmes ainsi que des représentants du secteur privé. Une liste des participants se trouve en annexe 1.

Le présent rapport est structuré tel que décrit ci-dessous:

- Section 1 Historique et contexte
- Section 2 Vue d'ensemble des sessions de l'atelier et des principaux résultats
- Section 3 Examen de l'ébauche de document final pour Nairobi
- Section 4 Priorités et messages politiques clés en vue de Nairobi

SECTION 1 Historique et Contexte

Le partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement est un forum mondial ouvert à tous, rassemblant un large éventail d'acteurs du développement afin de renforcer la qualité, l'impact et l'efficacité de la coopération au service de développement. Le Partenariat Mondial pour une Coopération Efficace au service du Développement (PMCED) a été créé suite à un accord conclu lors du 4^{ème} forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui s'est déroulé à Busan, en République de Corée, en 2011. Lors du forum, les acteurs du développement se sont mis d'accord sur le fait de "se tenir mutuellement responsables des progrès effectués vis-à-vis des engagements pris et des tâches à remplir pour la coopération efficace du développement, en plus de ceux établis lors de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et du programme d'action d'Accra en i) se mettant d'accord sur des cadres nationaux basés sur les besoins domestiques et les priorités de suivi des progrès et en promouvant la responsabilité mutuelle; et en ii) suivant les progrès grâce à une série d'indicateurs bien sélectionnés et pertinents au niveau mondial.

Le double objectif de l'atelier régional africain d'Addis-Abeba était de discuter des résultats 2015 du suivi du PMCED et de préparer la région à la seconde réunion de haut niveau du PMCED qui fait suite à la réunion du Groupe de Travail sur l'efficacité du développement africain ayant eu lieu à Kampala en Ouganda du 26 au 29 mai 2016. La 2^{ème} RHN du PMCED se tiendra à Nairobi en Novembre 2016, et est organisée par le gouvernement du Kenya.

La seconde vague de suivi du PMCED avait pour objectif de fournir des preuves des progrès, des opportunités et des obstacles rencontrés dans la mise en place des engagements en matière de coopération efficace du développement. Le but était d'aider à développer la responsabilité mutuelle et de stimuler ainsi que d'informer l'ensemble des acteurs nationaux, régionaux et mondiaux sur la façon de rendre la coopération du développement plus efficace. Le processus de suivi, entamé lors de l'atelier de pré-suivi qui s'est tenu à Addis-Abeba en Novembre 2015, a

donné lieu par la suite à la récolte des données par l'ensemble des coordinateurs du PMCED nationaux à l'échelle du pays. Les observations préliminaires des résultats mondiaux et continentaux du suivi ont été présentées et ont fait l'objet de discussions lors de l'atelier régional. En outre, les résultats du suivi ont été présentés en début de dialogue régional pour aider à déterminer la contribution de l'Afrique à la première ébauche de document final pour Nairobi, document qui aidera à élaborer les messages politiques clés lors de la 2^{ème} RHN du PMCED.

Les objectifs principaux de la 2^{ème} RHN sont les suivants:

- Dresser un bilan de l'implémentation des principes et engagements pris en ce qui concerne l'efficacité du développement;
- Fournir un espace d'apprentissage sur l'efficacité du développement, démontrant des exemples de succès;
- Identifier des approches innovantes de développement durable pouvant s'appliquer à grande échelle;
- Positionner le partenariat mondial afin qu'il puisse contribuer efficacement à l'implémentation des ODD et de l'Agenda d'Action d'Addis-Abeba

La 2^{ème} RHN offre à l'Afrique une nouvelle occasion de consolider sa position et renforcer ses engagements en matière d'efficacité de la coopération au service du développement. La 2^{ème} RHN est un processus important car il se déroule alors que les priorités clés, aux niveaux régional et mondial, des agenda 2063 et 2030 pour le développement durable sont en cours de définition. Les deux programmes cherchent à générer une croissance inclusive, un développement durable et un changement climatique pour le continent. En outre, la 2^{ème} RHN se déroule sur le sol africain et représente une occasion unique pour la voix de l'Afrique de se faire entendre et de se voir reflétée dans le document final. L'agence du NEPAD mène le processus et consolide la voix de l'Afrique dans ce processus.

Le cadre de suivi du partenariat mondial consiste en une série de dix indicateurs mondiaux, basés sur l'appropriation par les pays, accentuation des résultats et partenariats inclusifs; ainsi que transparence et responsabilité. Ces principes sont ancrés dans l'Agenda d'Action d'Addis-Abeba tel que convenu lors de la 3^{ème} conférence internationale sur le financement du développement de Juillet 2015. Les pays sont soumis à l'exercice de suivi sur la base du volontariat. La seconde vague de suivi a été lancée en Septembre 2015 et les résultats alimenteront le dialogue politique de haut niveau du partenariat mondial afin d'améliorer l'efficacité et la qualité de la coopération au service du développement. Le partenariat amplifie les efforts de suivi permettant aux pays de développer leurs propres données et procédés afin d'encourager les efforts fournis par les pays.

L'approche qui consiste à ce que le suivi soit mené par les pays eux-mêmes aide à renforcer les procédés de suivi et de responsabilité des pays, ce qui est vital à la constitution d'institutions efficaces et responsable, à savoir la base même d'une responsabilité mondiale dans le contexte d'un cadre post-2015.

SECTION 2 Vue d'ensemble des sessions de l'atelier et des principaux résultats

2.0 CADRE DE SUIVI DU PARTENARIAT MONDIAL ET RESULTATS CLES

L'Afrique est le seul continent ayant adopté une position commune de manière constante sur les questions abordées lors de conférences et sommets mondiaux. Ces positions communes symbolisent une position partagée par l'ensemble du continent africain, lui permettant ainsi d'articuler ses attentes et ses ambitions, d'informer les débats à tous les niveaux et d'exposer les enjeux pertinents à l'Afrique. L'Afrique, à travers sa position commune, a joué un rôle important dans la discussion et l'adoption de l'agenda 2030. Les agendas 2030 et 2063 prêtent une attention particulière aux personnes et à leur bien-être afin d'offrir une occasion unique d'éliminer la pauvreté et de s'attaquer aux inégalités, à l'exclusion sociale, au manque de croissance économique et aux défis environnementaux. En conséquence, les deux programmes abordent les trois dimensions du développement durable: économique, sociale et environnementale.

La mise en place et le financement des deux agendas, a niveau national mais aussi régional et continental, exigera la mobilisation et l'utilisation efficace d'un large éventail de ressources du développement au-delà de l'APD. Comme en témoignent les résultats préliminaires de l'exercice de suivi du PMCED mené auprès de plus de 36 pays africains, bien que la contribution de l'APD à la région diminue, l'APD demeure primordiale particulièrement pour les pays africains qui en ont le plus besoin. Renforcer l'efficacité de l'APD reste donc essentiel et il est nécessaire d'en faire davantage pour honorer les engagements convenus. L'Agenda d'Action d'Addis-Abeba (AAAA) souligne la nécessité de mobiliser des ressources financières et non financières, tant domestiques qu'extérieures, afin de mener à bien le programme des agendas 2030 et 2063 et reconnaît l'importance d'une coopération au service du développement efficace. Le PAAA met l'accent sur la mobilisation des ressources domestiques en tant que forme la plus durable de financement afin de mener les ODD à bien et recommande également l'utilisation de l'APD en tant que catalyseur de sources de financement alternatives. Etant donné la nature participative et multipartite du PMCED, le PMCED est une plateforme importante pour exécuter les ODD et

l'agenda 2063. La seconde réunion de haut niveau présente ainsi une occasion de démontrer la pertinence du PMCED à assister à la mise en place des programmes. L'AAAA (para58) et l'objectif 17 des ODD présentent le PMCED comme la plateforme idéale pour la mise en place et l'examen des ODD et de l'agenda 2063.

Le financement des moyens de mise en place des ODD met l'accent sur le renforcement et l'utilisation des systèmes nationaux afin de construire des cadres de financement nationaux intégrés. Ceux-ci sont basés sur des données et analyses de qualité et des stratégies de gestion afin de maximiser la complémentarité des différents flux issus de ressources variées ; cependant le défi sera de s'assurer que ces ressources soient utilisées de façon efficace pour atteindre les résultats voulus.

La planification participative et une budgétisation transparente sont clés à une mise en place efficace de l'agenda 2030. Selon l'étude sur la transparence budgétaire, plus de 140 pays ont entrepris une évaluation des dépenses publiques et responsabilités financières et des progrès remarquables ont été observés quant à la transparence budgétaire au cours des dix dernières années. Dans le même ordre d'idées, un certain nombre d'acteurs du développement ont effectué des investissements considérables afin de publier, dans les délais, des informations prévisionnelles, de haute qualité, et complètes concernant l'aide et les autres ressources du développement.

Les partenariats multipartites efficaces sont des outils importants pour la mise en place efficace des ODD et cela exige un environnement propice à la participation de l'ensemble des acteurs du développement y compris la société civile, le secteur privé et le gouvernement. Le PMCED est une plateforme importante qui promeut des partenariats participatifs dans lesquels les acteurs complètent les efforts des uns et des autres ; les partenariats doivent assister l'appropriation des pays et être alignés avec les politiques et priorités nationales afin d'assister la mise en place des ODD. Cela requiert des actions plus transparentes et responsables de la part de l'ensemble des acteurs du partenariat.

En tant que pôle de connaissances et plateforme de partage des résultats, le partenariat mondial promeut la responsabilité et l'apprentissage mutuel et effectue un suivi du comportement de l'ensemble des acteurs du développement vis-à-vis des principes convenus. En conséquence, davantage d'investissements et des engagements plus forts sont nécessaires pour amplifier le cadre de coordination et de planification nationale des ODD. Cela assurera la durabilité du processus d'engagement.

2.1.1 L'AFRIQUE COMPAREE AUX AUTRES REGIONS DANS LE CADRE DE SUIVI DU PARTENARIAT MONDIAL

Pour la seconde vague de suivi, plus de 81 pays en voie de développement dont 36 pays africains se sont portés volontaires pour participer à l'étude comparés à 45 lors de la première vague. Plus de 125 partenaires du développement et des centaines d'acteurs non gouvernementaux ont participé aux consultations (société civile, secteur privé, syndicats, parlements et autres). En termes de couverture de la coopération au service du développement environ 44 milliards de dollars ont été utilisés afin d'évaluer le comportement des partenaires du développement en matière d'utilisation des systèmes des pays, de prévisibilité, d'aide au budget et de transparence.

La majorité des pays africains ayant participé ont montré des progrès considérables à définir leur vision à long terme, leurs plans de développement nationaux, et leur responsabilité mutuelle, aide au budget, budgétisation paritaire et partenariats participatifs. Par comparaison avec les autres régions, la performance de l'Afrique s'est détériorée sur plusieurs indicateurs. Le caractère prévisible de l'aide et sa nature déliée ont chuté, et le renforcement des systèmes des pays n'a enregistré aucun progrès. Cependant, davantage de travail est nécessaire pour coordonner et harmoniser les différents outils de planification pour une meilleure cohérence des politiques. L'Afrique a réalisé des progrès modérés en ce qui concerne l'alignement des objectifs des partenaires avec ceux du gouvernement.

Concernant l'environnement favorable de l'indicateur 3 les pays africains ont obtenu de meilleurs résultats que les autres régions grâce à la mise à disposition d'opportunités de formation permettant une coopération significative avec les OSC, un certain niveau de coordination des OSC africains et un accès à l'information entre les OSC et les partenaires du développement autour de leurs activités conjointes. Cependant, des améliorations sont possibles au niveau de l'engagement des OSC en ce qui concerne la conception, la mise en place et le suivi des politiques nationales et l'accès à l'information. Il existe un manque d'instruments adéquats et d'assistance logistique pour institutionnaliser le dialogue des partenariats public privés. A la fois le gouvernement et le secteur privé nécessitent des représentants pour mener à bien le processus.

Concernant la transparence et la responsabilité en Afrique, il y a eu une amélioration considérable au niveau des examens de responsabilité mutuelle et de suivi des allocations budgétaires dédiées à la parité hommes femmes. Le défi demeure alors que les donateurs continuent de mettre en place des projets et des programmes hors budget. L'indisponibilité de données complètes et obtenues en temps voulu au sein du processus de suivi compromet l'efficacité des résultats du cadre de suivi. En tant que recommandation, les participants ont

appelé l'ensemble des parties prenantes à l'exercice de suivi à être plus ouvertes au partage d'information afin d'assurer la fiabilité des données.

Les résultats de suivi ont aussi démontré que les contributions des donateurs traditionnels restent dominantes en Afrique comparées aux autres régions, même si toutefois des partenaires émergents (Chine, Etats arabes) ont accru leur coopération au service du développement de l'Afrique ces 10 à 15 dernières années. La dépendance comparativement élevée de l'Afrique vis-à-vis de l'aide est source d'inquiétude, surtout si l'on considère qu'un certain nombre de pays africains atteindront bientôt le statut de pays à revenus moyens. L'agenda 2063 appelle l'Afrique à se réorienter pour utiliser les ODD comme catalyseurs de mobilisation additionnelle de ressources provenant d'autres sources, publiques et privées. La zone de priorité 7.2.3 *assistance au développement* de l'agenda 2063 indique que d'ici 2040 la proportion de l'aide dans le budget de développement national devrait être de zéro pour l'ensemble des pays africains. Cela peut être mis en œuvre via des stratégies telles que: l'élimination des flux de capitaux illicites, la promotion de politiques stimulant les recettes fiscales, la négociation de bons arrangements de partage de revenus avec les investisseurs des industries extractives et la promotion de politiques pour maximiser les revenus provenant des industries extractives.

2.1.2 PAYS PERSPECTIVE

Plusieurs pays ont partagé leurs expériences dans l'exercice de suivi, y compris le Kenya, l'Ouganda Sierra Leone Malawi, et en Côte d'Ivoire. Les résultats ont révélé que les pays africains ont fait des progrès significatifs dans la mise en œuvre du partenariat mondial même si elle n'a pas été encore dans la région. Les gouvernements ont fait de la planification plus inclusive grâce à la création de la structure de dialogue et de créer un environnement favorable pour les nouveaux intervenants, y compris les nouveaux donateurs, le secteur privé et des philanthropes. Ce nouvel engagement témoigne de la diversité du Partenariat mondial et est reconnu comme une expression importante de l'esprit d'inclusivité forgée au Forum de haut niveau de Busan en 2011.

La période considérée dans le cadre de suivi du partenariat mondial a posé des défis en termes de période de compte-rendu calendaire, étant donné que certains pays se réfèrent au système d'année calendaire contrairement à d'autres. Les questions de sondage posées dans le cadre de cadre de suivi du partenariat mondial étaient fermées. Cela rendant difficile le compte-rendu vu que certaines réponses devraient être précises. Il est nécessaire d'aligner la production de rapports sur les normes de l'Initiative internationale pour la Transparence de l'Aide (IITA) afin d'éviter la confusion dans la signification des termes et des données provenant du suivi et assurer ainsi l'exhaustivité des données.

2.1.2 MANDAT DU PMCED (Partenariat Mondial pour une Coopération Efficace au service du Développement)

Dans le souci de permettre au PMCED d'être efficace dans sa mission, les participants ont exprimé des préoccupations relatives à la gouvernance et aux modalités de travail du PMCED. L'Afrique appelle à la transparence et à la responsabilité mutuelle dans les critères de sélection des présidents, co-présidents et membres du Comité de Pilotage ainsi que dans les modalités de travail avec l'équipe commune de soutien. Au vu de ce qui précède, l'Afrique a proposé que les rôles, les responsabilités, les pouvoirs décisionnels et les mesures de reddition de compte par les co-présidents, le comité de pilotage et l'équipe commune de soutien soient examinés plus en profondeur et rendus plus explicites à travers des termes de référence. Cela aidera à mieux institutionnaliser la structure de gouvernance du PMCED axée sur les parties prenantes à travers des méthodes de travail simplifiées pour la transparence et l'appropriation par toutes les parties.

L'Afrique reconnaît cependant le rôle important que joue le PMCED en tant que plateforme d'échange d'expériences et de connaissances pour l'atteinte des ODD. Dans le souci de changer de comportement chez tous les partenaires afin d'accroître l'efficacité de la coopération au service du développement, le PMCED devrait continuer de jouer un rôle de plaidoyer. Par ailleurs, pour accroître la participation des anciens et nouveaux partenaires au développement, le Partenariat mondial devrait renforcer sa communication et accroître sa visibilité à tous les niveaux.

2.2 RECOMMANDATIONS CLE VISANT LE RENFORCEMENT DU CADRE DE SUIVI

Des recommandations clé ont été faites en vue de la prochaine rencontre du 2^{ème} RHN:

1. En raison de la forte dépendance des gouvernements africains à l'aide et dans le souci de renforcer la capacité de mobilisation de ressources internes, particulièrement à travers la lutte contre les flux financiers illicites, il est nécessaire pour l'Afrique de diversifier ses sources de financement et même renforcer ses institutions financières et ses organes de régulation par le biais de systèmes et de processus plus solides.
2. On note une diminution de l'aide non liée, une baisse dans la prévisibilité de l'aide et aucune avancée dans l'utilisation de systèmes nationaux. L'Afrique invite les partenaires au développement à améliorer l'œuvre inachevée de Paris.
3. Harmonisation de la planification et la budgétisation au niveau national et entre les pays et les partenaires au développement afin d'aligner les périodes de rapport.
4. Plus de travail en prévoyant la participation des OSC afin de promouvoir des processus nationaux et régionaux inclusifs. Dans certains pays, l'espace politique réservé aux OSC

s'est réduit. Il devient par ailleurs nécessaire d'investir dans le renforcement des capacités techniques des OSC pour leur permettre de s'engager efficacement dans les processus de développement à tous les niveaux.

5. Il est nécessaire d'accroître la transparence et la responsabilité, en particulier l'accès à l'information par les acteurs non étatiques.
6. Il est nécessaire de passer de la rhétorique aux actes en ce qui concerne les femmes et les jeunes afin de capitaliser leur énergie et leur potentiel. Il est crucial de fournir un effort conscient pour développer les infrastructures de financement et apporter des solutions durables et novatrices aux femmes et aux jeunes.
7. Les ressources nécessaires à l'atteinte des ODD dépassent le flux de coopération au développement actuellement en place. De ce fait, il est nécessaire d'impliquer et de collaborer avec Fondations privées et le secteur privé dans le financement du développement durable quant au paiement de leur juste part d'impôt, à la responsabilité sociale des entreprises et au partenariat public-privé.
8. Le Partenariat mondial devrait mettre en place de solides systèmes et institutions de suivi.
9. La paix et la sécurité sont essentielles au développement et doivent être bâties et entretenues.
10. Le PMCED doit servir de plateforme de plaidoyer pour le changement dans la pratique de l'APD et de moyen d'accroissement du financement pour le développement;
11. Renforcer et élaborer des mécanismes pour collecter des preuves fiables et utilisables dans la coopération au développement.

2.3 Feuille de route de Nairobi et Document final de Nairobi sur les priorités africaines

L'Agenda 2063 constitue un cadre stratégique primordial pour l'Afrique pour les 50 prochaines années. Il a été élaboré par le Conseil de l'Union africaine suite à une série de consultations régionales. L'Afrique a identifié un certain nombre 'd'initiatives stratégiques' à mettre en œuvre pour l'atteinte de ces aspirations. Au nombre de ces aspirations figurent l'industrialisation, le renforcement du capital humain, l'intégration régionale à travers particulièrement le renforcement des institutions régionales, le développement du secteur agricole et une gestion plus rigoureuse des ressources naturelles.

Les dirigeants africains s'engagent dans l'Agenda 2063: Ensemble, Construisons l'Avenir que nous voulons pour l'Afrique : Au cours des prochaines cinquante années, faire de l'Afrique un continent intégré, prospère et pacifique, dirigé par ses citoyens et moteur de son propre développement; avec une prise en main durable et à long terme de ses propres ressources. Pour faire de l'Agenda 2063 une réalité, l'Afrique doit arrêter de dépendre de la matière première, élargir sa base industrielle, réduire le taux élevé de chômage et accroître le commerce intra-africain; ce qui

implique une volonté politique, un environnement économique propice et des politiques favorables. L'Afrique doit renforcer ses capacités et mettre en place des mécanismes institutionnels visant à réduire les flux financiers illicites.

L'APD jouera un rôle critique dans le renforcement des institutions et servira à lutter contre les flux financiers illicites. On obtiendra donc plus de ressources pour le développement. Les partenaires au développement tels que le TICAD, le FOCAC et autres bailleurs de fonds bilatéraux et des institutions financières telles que la Banque mondiale et BRICS Bank ont adopté l'Agenda 2063 et s'engagent à financer le programme. La mise en œuvre de l'Agenda 2063 exige la participation de toutes les parties prenantes. Des comités techniques ont été aussi mis en place à tous les niveaux.

Les priorités africaines suivantes, que l'on retrouve dans les principaux agendas continentaux, régionaux et nationaux, ont été présentées et exprimées à travers la Position commune de l'Afrique et le Consensus pour l'Efficacité de Développement de 2011 ainsi que le Plan d'Action d'Abidjan 2014 pour le renforcement de l'efficacité de la coopération au développement en vue de résultats durables:

1. **Sortir de l'aide** en utilisant l'aide comme catalyser en ciblant particulièrement les secteurs productifs de l'économie.
L'Afrique est en train de mettre en place des systèmes et mécanismes afin de lutter contre les flux financiers illicites, renforcer les capacités, promouvoir la co-entreprise afin d'y apporter une plus-value.
2. **Pays à revenu intermédiaire (PRI)**
Les pays africains ayant obtenu le statut de PRI devraient veiller à un développement inclusif afin de ne laisser aucun d'entre eux à la traîne.
3. **Coopération Sud-Sud**
Appeler à un engagement politique renouvelé pour une coopération Sud-Sud dirigée et prise en main par le Sud; et bâtir une solide coalition en vue de l'apprentissage mutuel et de l'innovation.
4. **Avancement de la mise en œuvre de Busan**
La voix de l'Afrique devrait être bien entendue et reflétée lors de la RHN2. L'Afrique exige un plan d'action avec un calendrier précis pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

[Le Kenya, hôte de la 2eme RHN](#)

La seconde rencontre de haut niveau qui se tiendra à Nairobi constitue un moment critique pour définir la stratégie de l'Afrique et les engagements qu'elle a pris dans le cadre du PMCED et la mettre en relation avec la mise en œuvre des Agendas 2030 et 2063. Placée sous le thème "Vers une mise en œuvre inclusive et accélérée de l'Agenda 2030", la 2eme RHN prendra connaissance de l'évolution du paysage et explorera d'autres moyens novateurs de financement au-delà de

l'APD, la traditionnelle source de financement du développement. Les sources de financement les plus critiques des ODD et de l'Agenda 2063 ont été identifiées. Il s'agit entre autres, de l'APD, de la Mobilisation des Ressources intérieures, de la Coopération Sud-Sud et de la Coopération triangulaire, des Partenariats Public-Privé (PPP) et d'autres flux financiers provenant d'OCS et de philanthropes.

La 2eme RHN se compose de sept séances plénières qui incluent:

1. L'état d'avancement de la mise en œuvre des principes et engagements pour l'efficacité de développement;
2. L'atteinte et le financement des ODD;
3. Les leçons tirées de la Coopération Sud-Sud et de la Coopération triangulaire;
4. La contribution du monde des affaires au développement durable;
5. L'autonomisation économique des femmes et des jeunes;
6. L'inclusion, et
7. les partenariats multipartites novateurs et inclusifs.

En sa qualité de co-président sortant du PMCED, le Malawi présidera la plénière 1, tandis que le Kenya, pays hôte de la 2eme RHN présidera la plénière 5, qui porte sur les femmes et les jeunes. Le gouvernement Kenya a désigné l'ambassadeur Macharia Kamau, représentant permanent de la mission kenyane auprès des Nations Unies à New York, pour diriger le processus en tant que négociateur en chef. Le Kenya a la charge de préparer l'avant-projet et l'avant-projet de document final pour servir de guide initial dans les consultations et la recherche de consensus. Le document final de la 2eme RHN formulera l'engagement renouvelé envers les principes de développement efficace en alignant l'Agenda 2030 pour le développement durable et les dispositions de travail du PMCED. Le processus de consultation du document final se tient en marge de rencontres internationales comme le Forum annuel du Partenariat de Busan, l'Assemblée générale des Nations Unies, les rencontres annuelles de la Banque mondiale, les ateliers de post-surveillance tenus en Afrique, en Asie Pacifique, ALC, etc., et rencontres de base des circonscriptions.

En marge de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU), le processus de consultation sur le document final de la 2eme RHN doit faire appel à d'autres circonscriptions telles que la région MENA (MOAN) et l'Europe de l'Est par le biais des États-membres, avec des propositions visant un engagement. La consultation va également toucher la *New Development Bank* (BRICS), l'Union parlementaire internationale et la Commission syndicale internationale.

Pour Achever le document final de la 2eme RHN, le Kenya entend nommer le Sherpa pour diriger une équipe de 15 personnes issues de circonscriptions différentes chargées d'examiner de manière approfondie les questions litigieuses contenues dans l'avant-projet. Cette rencontre se tiendra deux jours avant le démarrage de la rencontre officielle. A cet égard, le Kenya entreprendra des consultations à divers niveaux pour s'assurer de travailler de façon inclusive.

La rencontre de Nairobi comprendra deux jours de sessions préparatoires et deux jours de débats au haut niveau. La rencontre abritera également un marché pour la promotion de la technologie, de l'innovation et une mise en œuvre efficace. Les personnes désirant y prendre part sont invitées à présenter leur demande le plus tôt possible pour permettre la sélection avant Novembre 2016.

2.5 Thèmes de la Rencontre de Haut Niveau à Nairobi

Partant des preuves des expériences nationales et régionales en matière de mise en œuvre des principes de l'ECD et des résultats préliminaires présentés à partir du 2nd cycle de l'exercice de suivi du PMCED, des points ont été identifiés sous les thèmes de la 2eme RHN. Ce sont:

1. Processus de suivi continu au niveau pays dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et de l'Agenda 2063;
2. Invitation à présenter des plans d'action nationaux avec un calendrier clair;
3. Compte tenu de sa grande dépendance à l'aide, l'Afrique propose que les partenaires au développement fassent preuve de flexibilité et applique l'APD au secteur de la production et pas uniquement au secteur social de l'économie. La mise en œuvre des ODD met l'accent sur les secteurs environnementaux, sociaux et économiques.
4. L'aide doit servir de catalyseur à la mobilisation de ressources.
5. en ce qui concerne la Transparence et la Responsabilité, les pays doivent assouplir leurs systèmes afin de permettre une participation effective des OCS.

2.6 Défis et actions clés pour un développement efficace

Les débats ont porté sur le récapitulatif du partenariat mondial, son cadre de surveillance, son origine et son objectif. A l'issue de 5 années de mise en œuvre et deux cycles de suivi, on a établi les progrès, les défis et les actions requises pour les quinze prochaines années. Vous trouverez ci-dessous un sommaire des défis et actions identifiés par les participants:

A. Processus de suivi, cadres de résultats et transparence

- (i) Rendre le cycle de suivi continu en le mettant en lien avec les cycles nationaux et élaborer un plan d'action;

- (ii) Prendre de solides engagements pour la seconde rencontre de haut niveau à Nairobi;
- (iii) Rationaliser les cadres de suivi;
- (iv) Harmoniser les systèmes à la recherche de la transparence;
- (v) Renforcer le système de collecte et d'analyse de données;
- (vi) Assurer le suivi des ressources allouées aux acteurs non-étatiques (sociétés civiles et communautés décentralisées)

B. Environnement propice

- (vii) Créer et renforcer l'espace en vue d'une participation effective des organisations de la société civile;
- (viii) Renforcer les capacités des acteurs non-étatiques.

C. Réorientation de l'aide

- (ix) L'aide doit servir de catalyseur pour mobiliser plus de ressources pour le développement;
- (x) L'Afrique appelle les partenaires au développement à rediriger l'APD vers des secteurs productifs et non pas uniquement vers les secteurs sociaux.

D. Renforcer la mobilisation de ressources intérieures

- (xi) Améliorer la mobilisation et la gestion des ressources intérieures.

E. Menaces à la mise en œuvre des programmes

- (xii) Promouvoir la paix et la résolution des conflits, réduire les fragilités afin d'encourager la mise en œuvre du partenariat mondial.
- (xiii) Renforcer l'intégration régionale afin de promouvoir le commerce interne au sein des pays africains dans le cadre de la mise en œuvre des deux Agendas.

2.7 Contribution du PMCED à l'Agenda 2030 - le pouvoir des partenariats

L'Afrique a besoin de partenariats solides et de ressources (financières et non-financières) appropriées pour atteindre les ODD. Il est nécessaire que ces partenariats soient renforcés à différents niveaux comme le gouvernement hôte - gouvernement donateur, OCS -gouvernement, secteur privé - gouvernement et partenaires au développement - gouvernement et citoyens. Les partenariats sont réaffirmés dans le paragraphe 58 de l'AAAA et l'Objectif 17 des ODD. Tous deux font référence à la revitalisation des partenariats dans l'atteinte des ODD et la mise en œuvre de l'Agenda 2063

Coopération Sud-Sud

La mise en œuvre de la Coopération Sud-Sud est régie par le respect de la souveraineté nationale et de l'appropriation, le partenariat équitable, la non-conditionnalité, la non-ingérence dans les affaires internes, l'intérêt mutuel. La coopération Sud-Sud vient en complément à la coopération Nord-Sud. La CSS ne concerne pas uniquement la Chine/les pays du BRICS, mais s'étant à tout le Sud, les pays africains y compris. Il y a nécessité de promouvoir la coopération Sud-Sud à l'intérieur même de l'Afrique. A travers la CSS, l'Afrique doit créer un environnement favorable pour permettre le transfert de technologie et favoriser la mobilité des personnes. En termes de mise en œuvre de l'Agenda 2063, un agenda d'intégration régionale devrait être adopté en principe. Partant du principe que l'Afrique est au centre de la CSS, il est grand temps qu'elle propose une stratégie sur comment engager ses partenaires du Sud.

Pour conclure, trois points clés ont été identifiés dans le cadre de la coopération Sud-Sud:

- L'Afrique doit approfondir la coopération Sud-Sud afin de débloquent les ressources financières et non-financières afin de venir en appui aux principales priorités de développement (les Plans nationaux de développement, l'Agenda 2030 et l'Agenda 2063);
- La création d'un environnement propice et la présentation de preuve de coopération entre les pays constitue un domaine critique:
- La CSS doit être définie et dirigée par le Sud; et dans le cas de l'Afrique, la CSS doit être menée par les pays, les REC et l'UA avec le soutien des partenaires au développement afin de garantir l'adéquation et l'appropriation de la modalité par ceux dont le développement est en jeu. Le type de cadre utilisé dans la CSS doit provenir du Sud et traduire les besoins du pays. Cela inclut le développement de cadres de suivi connexes pour servir de guide à un suivi et une évaluation efficaces.

Secteur privé

Le secteur privé n'a pas participé pleinement aux processus de planification du développement en Afrique mais reste cependant un puissant moteur de développement dans le domaine de la création d'emplois. Le secteur privé peut renforcer et améliorer la CSS en agissant comme transmetteur de connaissances et afin de favoriser l'investissement des partenaires du Sud. Il renforce le rôle des entreprises locales, grâce à différentes formes de financements, dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Les gouvernements africains devraient créer un environnement propice à la participation au développement du secteur privé au moyen de la mise en place de cadres institutionnels et légaux visant à aligner les activités du secteur privé sur les plans nationaux et régionaux pour le développement. L'engagement du secteur privé permettra aussi de renforcer le financement du développement grâce à l'utilisation des ressources nationales en faveur du développement. Un accent renforcé a été placé sur la nécessité pour les

gouvernements africains d'utiliser la coopération au bénéfice du développement de la croissance intérieure.

Autonomisation économique des femmes et des enfants

Le Document Final de Busan du Quatrième Forum de Haut Niveau sur l'Efficacité de l'Aide a appelé tous les acteurs du développement à accélérer, à tous les niveaux du développement, les efforts entrepris pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. L'Agenda 2030 et d'autres processus internationaux et régionaux (Agenda 2063) ont également reconnu qu'un véritable développement ne pourra se faire que si les acteurs veillent à éliminer toutes les formes de discrimination sociale, économique et politique à l'égard des femmes, des filles et des jeunes. La pleine réalisation des droits des femmes et des jeunes, y compris leurs droits à la santé sexuelle et génésique ; les droits de l'homme sont essentiels à tout processus de développement et de coopération au développement. Les problèmes tels que le manque d'éducation, l'absence/l'inadéquation des compétences et le chômage sont des problèmes de développement fondamentaux auxquels sont confrontés les jeunes dans tous les secteurs. Les gouvernements africains sont exhortés de mettre en place un mécanisme de financement destiné à soutenir les initiatives pour les jeunes et les femmes, la planification et le budget devraient assurer l'inclusion de politiques d'autonomisation des femmes et des jeunes et être inscrits dans les constitutions. Les questions relatives aux femmes et aux jeunes sont différentes et devraient être traitées séparément.

Section 3 Révision du Projet de Document Final en vue de la RHN2 à Nairobi

Lors de l'atelier, le document final pour la 2eme RHN à Nairobi a été partagé et étudié avec tous les représentants des participants africains (gouvernements, société civile, secteur privé, parlementaires, représentants des jeunes et des femmes). Les participants n'ont pas souhaité un changement de format du document mais ont plutôt proposé des formulations alternatives pour certains paragraphes et ont y ont intégré de nouvelles problématiques cruciales auxquelles l'Afrique doit faire face. *Le projet de document final révisé pour la 2eme RHN est joint au présent document.*

Section 4 Priorités Clés et Messages Politiques Clés en vue de la RHN2 à Nairobi

4.1 Priorités Clés pour l’Afrique et consensus

Les IPM sont des initiatives volontaires menées par différents acteurs et destinées à soutenir l’engagement en faveur de la coopération efficace au service du développement. Dans le cadre de la préparation de la RHN2, le Rwanda, l’Uganda et la Tanzanie sont trois des pays représentant l’Afrique ayant participé à ces initiatives. Les derniers rapports du PMCED (Juillet 2015 et Janvier 2016) montrent les progrès des IPM en matière de stimulation des innovations et de promotion des résultats, de renforcement de l’appropriation des pays à établir des partenariats inclusifs, de promotion de l’égalité des sexes et du développement dans les situations de conflits et de fragilité, pour ne mentionner que quelques exemples. Il y a collaboration entre les IPM dans la mesure où elles partagent leurs expériences, fournissent des preuves et des enseignements retenus.

Pour la 2eme RHN, l’Afrique a identifié, à partir de l’exercice d’IPM Résultats et Responsabilisation Mutuelle, les priorités suivantes :

1. Il est absolument nécessaire d’établir un cadre juridique et d’instaurer des structures pour les pays qui n’ont pas de CRP;
2. Favoriser la mise en œuvre de CRP et inviter les partenaires au développement à respecter et utiliser les CRP du bénéficiaire, et ne pas développer leurs propres CRP;
3. Dans les cas pour lesquels il n’existe pas de CRP, les partenaires au développement soutiennent le développement des capacités institutionnelles à établir les CRP;
4. Améliorer la coordination, l’harmonisation et l’alignement des procédures de budgétisation et de planification;
5. Renforcer et établir les capacités humaines en matière d’analyse des données;
6. Mettre en place un mécanisme efficace permettant de fournir les preuves fiables et utilisables pour le développement;
7. Créer de solides réglementations et institutions pour le suivi et l’évaluation, et la manière d’utiliser les informations et d’établir des plateformes inclusives pour le partage des informations.

4.2 Messages politiques clés pour la RHN2 à Nairobi

Un résumé des messages clés a été convenu et sera communiqué aux dirigeants africains pour examen et pour leur permettre d’avoir plus de poids dans les discussions lors de la RHN2. Les messages identifiés dans les différents domaines abordés sont les suivants:

Suivi :

- Reste un élément important du PMCED et a le plus grand potentiel de contribution à la réalisation de l’Agenda 2063 et de l’Agenda 2030 de l’UA;

- Nous appelons à une révision du Cadre de Suivi afin qu'il s'aligne avec les besoins définis par les Agendas 2063 et 2030 de l'UA et au développement d'un Plan d'Action pour son application. La RHN2 devrait donner lieu à des engagements contraignants de la part de l'ensemble des acteurs;
- Nous appelons le PMCED à approfondir le rôle des organismes régionaux autour de l'application et du suivi des engagements pris dans le cadre du PMCED;
- Nous appelons les partenaires du développement à harmoniser leurs données sur les systèmes des pays africains et à s'engager à renforcer les capacités de collecte, d'analyse et de diffusion des données;
- Nous invitons les partenaires du développement à utiliser et adhérer aux systèmes des pays africains. Cela demande une utilisation accrue des Cadres de Résultats par Pays (CRP);
- Nous nous engageons à renforcer nos cadres politiques de coopération au service du développement afin de s'adapter au paysage changeant du financement du développement;
- Nous nous engageons à adopter les recommandations faites suite aux résultats du suivi en révisant les engagements pris dans le cadre du PMCED.

Dépendance et flux vis-à-vis de l'aide:

- Nous reconnaissons que la mobilisation des ressources nationales reste la forme la plus durable de financement en faveur de la transformation du développement en Afrique. Nous nous engageons à renforcer les politiques, mécanismes, instruments et institutions afin d'approfondir et de promouvoir la MRN;
- Nous reconnaissons que l'aide peut jouer un rôle de catalyseur important pour le développement de l'Afrique et la réalisation de l'Agenda 2063. De ce point de vue, nous appelons à ce que l'aide soit réorientée vers les économies et les secteurs productifs;
- Nous observons avec inquiétude la diminution du volume de l'aide et appelons les partenaires du développement à honorer leur engagement de contribuer à hauteur de 0,7 % de leur PNB et de ne pas confondre ceci avec des flux relatifs aux défis rencontrés dans le cadre des questions migratoires, là où l'APD est prévue pour couvrir l'assistance humanitaire, ainsi qu'à accroître les subventions et prêts concessionnels en faveur des PMD;

Créer un environnement propice multi-parties prenantes aux intervenants multiples:

- Nous nous engageons à approfondir notre travail de création d'un environnement où les OSC et le secteur privé sont en mesure de promouvoir l'application du PMCED, l'Agenda 2063 et l'Agenda 2030, et nous appelons les OSC et le secteur privé à accroître leur transparence et leur responsabilité afin de permettre la réalisation d'une transformation socio-économique. En outre, nous appelons l'ensemble des multi-parties prenantes à apporter leur assistance au mouvement de sensibilisation de toutes les OSC aux principes d'Istanbul.

Contribution du PMCED à l'Agenda 2030

- Nous proposons que le PMCED soit transformé en plateforme permettant un changement comportemental au niveau de la contribution des partenaires à l'application des ODD;
- Le mandat du PMCED devrait être réexaminé afin de refléter les besoins des Moyens de Mise en Œuvre de l'Agenda 2030;
- Le principe du PMCED de donner priorité aux résultats doit être cohérent et aligné sur les plans nationaux du développement et leurs Cadres de Résultats respectifs afin d'aboutir à un véritable impact;

- Les partenaires du développement devraient apporter leur assistance au développement des capacités afin de permettre un alignement des Agendas 2063 et 2030 de l'UA aux plans nationaux et régionaux du développement.

Coopération Sud-Sud

- Le programme de la Coopération Sud-Sud doit être défini et mené par le sud, y compris la définition de ses cadres de suivi et d'exécution ; et dans le cas du continent, il devrait être défini et mené par les pays africains avec l'aide de l'Union Africaine et des communautés économiques régionales. Les partenaires et agences du développement internationales devraient jouer un rôle secondaire ou d'assistance;
- Nous reconnaissons que les pays africains ont des besoins financiers différents en ce qui concerne le développement et nous nous engageons à renforcer et approfondir le rôle de la Coopération Sud-Sud relatif à l'apport de ressources complémentaires en vue de la réalisation du programme de transformation de l'Afrique;
- Nous nous engageons à créer un environnement permettant la promotion de la connaissance et des transferts de technologies, les investissements Sud-Sud et la libre circulation des personnes, des capitaux et des services;
- Nous nous engageons à renforcer le rôle de la Coopération Sud-Sud en approfondissant le rôle de l'intégration régionale dans le programme de transformation de l'Afrique;

Contribution du secteur privé au développement durable

- Nous invitons le secteur privé à promouvoir des pratiques commerciales responsables, inclusives et durables, y compris réduire les flux illicites financiers et de ressources en provenance d'Afrique, conformément au programme des ODD;
- Nous nous engageons à renforcer le rôle du secteur privé, par ex. les PME, à travers la création d'un environnement permettant l'accès aux services financiers, contribuant ainsi à l'application des ODD;
- Nous invitons le secteur privé à renforcer et aligner sa politique de responsabilité sociale et ses programmes relatifs aux ODD aux plans nationaux du développement;
- Nous nous engageons à sensibiliser le secteur privé sur son rôle au sein du PMCED;
- Nous nous engageons à minimiser les risques des partenariats publics-privés (PPP) et appliquer les principes du PMCED dans l'exécution des projets de PPP;

Emancipation économique des femmes et de la jeunesse

- Nous appelons les gouvernements à appliquer pleinement les politiques d'émancipation économique des femmes et de la jeunesse dans tous les secteurs ;
- Nous nous engageons à créer des structures pour la mobilisation, la participation et l'inclusion efficace des femmes et de la jeunesse dans la planification, la budgétisation, la mise en œuvre et le suivi des programmes de développement à tous les niveaux ;
- Nous demandons la création d'un environnement propice, comprenant des services financiers et un cadre juridique, afin de soutenir l'emploi pour les femmes et les jeunes, l'émancipation et la prise d'initiative.

Conclusions et Feuille de Route

Ces messages politiques clés serviront à guider les représentants africains lors de la 2eme RHN à Nairobi vers une politique commune dans la future coopération pour le développement en faveur de la mise en œuvre des Agendas 2030 et 2063. Ces messages contribueront également à la participation de l'Afrique à la 11^{ème} Réunion du Comité Directeur du PMCED à Séoul à l'occasion de l'Assemblée Annuelle de Busan en Octobre 2016.

Annexe 1

Atelier régional africain sur le Partenariat Mondial pour une Coopération Efficace au service du Développement (PMCED) suite aux résultats du suivi et préparations en vue de la 2 ^{ème} réunion de haut niveau 14-16 Septembre 2016 à Addis-Abeba, Éthiopie					
No.	Préfixe	Prénom	Nom	Nom de l'organisation	Poste/Qualification
1	Mme.	Claudia	KLUGER	Coopération autrichienne au développement	Administratrice de programme
2	M.	Houcein	MEJDOUB	Ministère de l'économie et des finances	Directeur adjoint de la mobilisation de ressources et de la coordination de l'aide
3	M.	Saif El Din	ABD EL RHMAN	Autorité intergouvernementale pour le développement - (Igad)	Coordinateur régional de l'analyse de la résilience
4	Mme.	Mariam	HAIDAR	Ministère de la coopération internationale	Chef de l'Unité de la gestion et de la coordination de l'aide
5	M.	Souley	ALAROU	Réseau des ONG de développement et associations de défense de droits de l'homme et de la démocratie (Rodaddhd)	Conseiller du Coordonnateur National
6	M.	Taurai	CHIRAERAE	AFRODAD	Analyste des politiques
7	M.	Siaka	SANOGO	Mef/Sha	Expert
8	M.	Fanwell	BOKOSI	Afrodad	Directeur exécutif
9	M.	Cheikh Bamba Amadu	KOTE	Ministère de l'économie et des finances / Secrétariat d'État au plan et à l'intégration régionale	Conseiller à la coordination de l'aide externe et au développement régional
10	M.	Fredrick	TWESIIME TABURA	Ministère des finances, de la planification et du développement économique	Commissaire adjoint
11	M.	Asor Henry	NKANG	Ministère du budget et de l'économie nationale	Gestionnaire de bases de données sur l'aide au développement
12	M.	Buba	KHAN	Action Aid International	Responsable du plaidoyer pour l'Afrique
13	Mme.	Sara	HAMED	Ministère de la coopération internationale	Coordinatrice de projet
14	M.	Cyriaque	MIBURO	Comité National de Coordination des Aides	Cadre d'appui - économiste
15	M.	Jasson	KALUGENDO	Université de Dar Es Salaam	Maître de conférences
16	M.	Ibrahima	SECK	Senarec	Expert principal
17	M.	Francis	AMOUSSOU	Ministère de l'économie et des finances	Secrétaire technique (Chef)
18	M.	Thierry Setonde Maurille	SOMAKPO	Ministère de l'économie et des finances	Assistant du Secrétaire technique, point focal en matière de l'efficacité de l'aide

19	M.	Mayacu	CAMARA	Direction générale de la planification et des politiques économiques du Ministère de l'économie, des finances et du plan	Coordonnateur
20	Mme.	Taisha	JONES	Usaid/Usau	Représentante de l'Usaid - Usau
21	M.	Jim-Ngormoh	KAMARA	Ministère des finances et de la planification	Directeur adjoint, l'aide bilatérale
22	M.	Monnet Benoit Patrick	GBAKOU	Ministère de la planification et du développement	Directeur de l'Unité de la coordination stratégique
23	Mme.	Hinjat	SHAMIL	Ministère des finances et de la coopération économique	Agent technique
24	M.	Herman Kakule	MUKULULUKI	Ministère du plan et suivi de la révolution de la modernité	Directeur
25	Mme.	Jane	MBUGHI	Ministère des finances, de la planification économique et du développement	Économiste
26	M.	Tiyamika	KANTHAMBI	Ministère des finances, de la planification économique et du développement	Administrateur général chargé de la coordination de l'aide
Co	M.	Carlos	FERREIRA DE CASTRO	Ministère de l'économie et de la coopération internationale	Chef du Département de la coopération bilatérale
28	M.	Marcelino	PINTO	Ministère de la planification et du développement territorial d'Angola	Chef du Département des études et de l'analyse des politiques
29	M.	Bardwell	RAISI	Ministère des finances et du développement économique	Économiste principal
30	Mme.	Anna	BURYLO	Délégation de l'Union européenne auprès de l'Union africaine	Cheffe de la coopération
31	M.	Mande Zefania Isaora	ROMALAHY	Secrétaire permanent pour la Coordination de l'aide / Cabinet du Premier ministre	Chef du Secrétariat chargé de la Coordination de l'aide
32	M.	Brighton	SHAYANEWAKO	Ministère des finances et du développement économique	Directeur adjoint – Coordination de l'aide / des subventions
33	M.	Geoffrey	SAKULANDA	Ascci/Zacci	Vice-Président/Président
34	Mme.	Florence	NAZARE	L'Agence du NEPAD	Cheffe de la Division du développement des capacités
35	Mr.	Bob	KALANZI	L'Agence du NEPAD	Spécialiste du développement des capacités
36	Mme.	Charlotte	HONLIASSO AGUE	L'Agence du NEPAD	Assistante personnelle
37	Mr.	Emmanuel	LAO	Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire	Membre du Groupe de Travail pour l'efficacité du développement national de Cameroun

38	Mme.	Mariam Nanyunja	KIGGUNDU	Ministère des finances, de la planification et du développement économique	Économiste
39	M.	Vitalice	MEJA	Réalité de l'aide à l'Afrique	Directeur exécutif
40	M.	Karim	OUEDRAOGO	Ministère de l'économie, des finances et du développement	Chef de Service de suivi de l'efficacité de l'aide
41	M.	Kryticous	NSHINDANO	Société civile pour la réduction de la pauvreté	Directeur exécutif
42	Mme.	Ama	ESSO LARE	Gared/Oscaf	Présidente
43	M.	Arnold	AMBUNDO	Bureau Alliance ACT – Afrique	Administrateur de programme régional
44	Mme.	Monica	ASUNA	Trésor national	Economiste Principale / Cheffe, Secrétariat chargé de l'efficacité de l'aide
45	M.	Daniel	OSIEMO	NEPAD Kenya	P.G. Directeur général
46	Mme.	Chinsinsi	PHIRI	Ministère des finances, de la planification économique et du développement	Administratrice de programme
47	M.	Abdul	KAIKAI	Ministère des finances et du développement économique, Bureau de coordination de l'aide au développement (Daco)	Coordinateur pour l'aide
48	Mme.	Dorothy	KIMEU	Trésor national	Directrice de l'administration
49	Mme.	Zenebech	MESFIN	Groupe commercial de l'Afrique	Conseillère adjointe
50	M.	Kiama	KAARA	le Réseau pour l'allégement de la Dette du Kenya - Kendren	Coordinateur des programmes
51	Mme.	Tiziana	FUSCO	Agence italienne de coopération pour le développement	Administratrice de programme / Secteur de la gouvernance
52	M.	Russell	TEMBO	Association économique du Malawi	Économiste
53	M.	Jean	NKESHIMANA	Terre des Jeunes du Burundi-Transnational	Coordinateur des programmes et des projets au Burundi
54	Mme.	Thando	GWINJI	Aide aux jeunes pour l'innovation	Directrice générale
55	M.	Kaprie Jefferson Gbandi	THORONKA	Childhelp Sierra Leone	Directeur
56	Mme.	Hanna	TEQUALE	Ministère des finances et de la coopération économique	Coordinatrice de la Plateforme de gestion de l'aide
57	M.	Charles	LINJAP	Forum pour la paix des jeunes et d'étudiants de Cameroun (Fpjec) et Programme pour la surveillance des investissements	Secrétaire exécutif – Stratège principal

58	M.	Eugene	RWIBASIRA	Organisme de développement de Rwanda	Secrétaire exécutif
59	M.	Georges	TSHIONZA MATA	Pregesco	Coordinateur régional
60	M.	Ababacar	DIOP	Jonction	Président
61	M.	Diakalia	OUATTARA	Forum national sur la dette et à pauvreté (Fndp)	Secrétaire général
62	M.	Ernest Comlan	PEDRO	Pascib : Plateforme des acteurs de la société civile au Bénin	Secrétaire permanent/ Agro-économiste
63	M.	Bienvenu Hervé	KOVOUNGBO	Ministère se l'économie, du plan et de la coopération internationale	Directeur de la coopération multilatérale
64	Mme.	Edah	GONDWE CHIMYA	Alliance des femmes de Zambie	Directrice exécutive
65	M.	Yaye	SEYDOU	Ministère du plan	Directeur général du plan et de la prospective
66	Mme.	Eleanor	MAERESERA	Indépendant	Conseillère en développement
67	M.	Gebreegziabher	GEBRU	Ministère des finances et de la coopération économique	Expert senior
68	M.	Aurélien	ATIDEGLA	Dynamique Oscaf	Président
69	M.	Innocent	BAHATI	Abasirwa	Secrétaire exécutif
70	M.	Amadou	TAAL	Worldview - Gambie	Président
71	M.	Mensah Hyacinthe	MONTCHO	Ministère du plan et du développement	Administrateur du développement
72	M.	Bienvenu Hervé	KOVOUNGBO	Ministère de l'économie, du plan et de la coopération internationale	Directeur de la coopération multilatérale
73	Mme.	Mutale Mwansa	KAPYANGA	Aidez les filles en Zambie Inc.	Directrice
74	M.	Alhaji Ben	KAMERA	Parti populaire démocratique - Ppd Sorbeh	Secrétaire général
75	M.	Richard	SSEWAKIRYANGA	Forum des ONG nationales en Ouganda	Directeur exécutif
76	Mme.	Edah	GONDWE CHIMYA	Alliance des femmes de Zambie	Directrice exécutive
77	Mme.	Christine	NGO NDJENG ANDELA	Planoscam	Coordinatrice
78	M.	Nicaise	MOULOMBI	Croissance Saine Environnement	Président
79	M.	Dahir	HASSAN	Ministère de la planification et de la coopération internationale	Directeur général de la Direction du suivi et de l'évaluation
80	M.	Jean Pierre Rufins	MACKITA	Convention nationale des associations et ONG de développement et de l'environnement du Congo (Conadec)	Coordonnateur national
81	M.	Arop Nuoi Arop	DENG	Ministère des finances et de la planification	Inspecteur principal en matière de la coordination de l'aide
82	Mme.	Juliet	AKELLO	Réseau ougandais de la dette	Agent de la politique

83	M.	Saddam	AHMED	Association tanzanienne pour la vision des jeunes	Secrétaire exécutif
84	M.	Joel Timothy Dauda	KAMARA	Forum de la société civile de Libéria	Directeur
85	M.	Mena	BASILY	Ministère égyptien des affaires étrangères	Diplomate
86	Mme.	Katrine	MEHLSSEN	Ambassade danoise	Conseillère
87	M.	Samuel	CHANCHAN	Centre pour la paix et le développement économique	Coordinateur de programme
88	M.	Daniel	OSIEMO	Secrétariat du NEPAD Kenya	P.G. Directeur général
89	Mme.	Orria	GONI	PNUD	Spécialiste en coopération Sud-Sud et en efficacité du développement
90	Mme.	Beakal	FASIL	PNUD	Agent de gestion des connaissances
91	M.	David	DAS-NEVES	PNUD	Agent de coopération Sud-Sud et d'efficacité du développement
92	M.	Philippe	CHICHEREAU	PNUD	Conseiller principal en coordination de l'aide
93	Mme.	Anna	WHITSON	PNUD	Conseillère
94	M.	Alejandro	GUERRERO	OCDE	